

Assemblée extraordinaire du Conseil municipal de Piedmont tenue le 18 mars 2019 à 19h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon et à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers suivants : Diane Jeannotte, Claudette Laflamme, Claude Brunet et Pierre Salois

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum, conformité de l'avis de convocation et acceptation de l'ordre du jour ;
2. Projet de résolution – Embauche d'une personne salariée régulière pour le poste de Technicien juridique (poste temporaire sur appel)
3. Projet de résolution – Embauche d'une personne de remplacement de la personne cadres, adjointe administrative/greffière adjointe (poste temporaire)
4. Projet de résolution – Embauche d'une personne en remplacement de la personne cadres, adjointe administrative/greffière adjointe
5. Projet de résolution - Octroi du contrat de fourniture d'un attachement de type Artix Extrême HD-10-17
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

12716-0319

Acceptation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du conseil affirment que l'avis de convocation a été livré conformément à la loi et qu'ils constatent qu'il y a quorum;

DONC, il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu que l'ordre du jour soit accepté avec les modifications aux points suivants :

2. **Embauche d'une personne salariée régulière pour le poste de Technicien juridique**
3. **Embauche d'une personne en remplacement de la personne cadre, au poste d'adjointe administrative/greffière adjointe (poste temporaire sur appel)**
4. **Résolution – embauche d'une personne en remplacement de la personne cadre, adjointe administrative/greffière adjointe (poste temporaire)**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12717-0319

Résolution – Embauche d’une personne salariée régulière pour le poste de Technicien juridique

ATTENDU l’augmentation du nombre de projets prévue dans les prochaines années nécessitant un suivi administratif et juridique accru;

ATTENDU l’affichage du poste de technicienne juridique et adjointe administrative;

ATTENDU QUE la municipalité et le syndicat se sont entendus sur les conditions salariales de ce poste;

ATTENDU le processus de sélection et la recommandation de Me Caroline Asselin, directrice générale;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu

De créer le poste de salarié permanent à temps plein de technicien juridique.

Et

d’embaucher madame Véronica Valencia Zuluaga au poste de technicienne juridique à partir du premier avril avec une période de probation de 6 mois conformément à la convention collective, conditionnellement à la réussite d’un test de français.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

12718-0319

Résolution – embauche d’une personne en remplacement de la personne cadre, au poste d’adjointe administrative/greffière adjointe (poste temporaire sur appel)

ATTENDU que madame Danielle Drapeau est absente pour une durée indéterminée pour cause de maladie;

ATTENDU QU’il est nécessaire de faire faire des travaux de secrétariat en attendant de trouver une remplaçante de madame Drapeau à plus long terme;

Il est proposé par madame Diane Jeannotte appuyé par monsieur Pierre Salois et résolu d’embaucher temporairement madame Louise Langlois comme employée temporaire, sur appel, à partir du 15 février 2019 pour une période indéterminée au taux horaire de 25,73\$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

12719-0319

Résolution – embauche d’une personne en remplacement de la personne cadre, adjointe administrative/greffière adjointe (poste temporaire)

ATTENDU QUE madame Danielle Drapeau est absente pour une durée indéterminée pour cause de maladie;

ATTENDU le processus de sélection et la recommandation de Me Caroline Asselin, directrice générale;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d’embaucher madame Mariane Houle comme employée cadre temporaire pour remplacer madame Danielle Drapeau à partir du 25 mars 2019 conditionnellement à la réussite du test de français.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

12720-0319

Résolution – Octroi du contrat de fourniture d'un attachement de type Artix Extreme HD-10-17.

ATTENDU QUE le tracteur-chargeur Cat 924 en commande est équipé de deux (2) godets , l'un pour service d'été et l'autre comme godet à neige de plus grande capacité;

ATTENDU QUE ledit tracteur-chargeur devrait servir à déblayer la neige dans les trente-six (36) ronds-points ainsi que dans les futurs ronds-points des projets de développement de façon à ne pas combler les entrées charretières des propriétés riveraines;

ATTENDU QUE le Service des Travaux Publics a trouvé une pelle réversible hydraulique avec des oreilles ajustables usagée mais jamais utilisée à un prix moindre que le prix de détail suggéré;

ATTENDU QU'un cylindre de réversible ainsi que le harnais électrique et le Joystick pour le fonctionnement de ladite pelle est compris dans le prix d'achat;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet appuyé par Pierre Salois et résolu De procéder à l'achat de la pelle réversible avec oreilles hydrauliques de marque Artix Extreme HD équipé d'un cylindre de réversible ainsi que le harnais électrique et le Joystick pour installation sur le tracteur-chargeur Cat924 de la firme Transport Mai de St-Germain au montant de \$9,500.00 plus taxes ou \$10,922.63 toutes taxes incluses à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12721-0319

Résolution pour l'approbation des dépenses pour les travaux exécutés sur les chemin Avila, des Frênes, Montagne, des Pruches et boulevard des Monts.

ATTENDU QUE la lettre de monsieur Claude Cousineau datée du 24 avril 2018 confirmant qu'une somme de 10,000\$ a été réservée pour l'amélioration du réseau routier de Piedmont;

ATTENDU QUE la municipalité de Piedmont a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Claude Brunet appuyé par monsieur Pierre Salois et résolu que le conseil approuve les dépenses d'un montant de 244,134.55\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12722-0319

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Monsieur Pierre Salois, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu que l'assemblée soit levée à 19h12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NATHALIE ROCHON
Mairesse

CAROLINE ASSELIN
Directrice générale et greffière

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

NATHALIE ROCHON
Mairesse